MAIRIE DE PARIS

Paris, le 14 mars 2016

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN FORMATION DE CICA

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2016

Le lundi 14 mars 2016 à 18 heures, les membres du Conseil du 14e arrondissement de Paris et les représentants des associations, membres du CICA, se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du quatorzième arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers.

Cette convocation porte sur le thème suivant :

Les droits de l'homme

Membres présents :

Pour le conseil d'arrondissement :

M. Didier ANTONELLI, M. Eric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Célia BLAUEL, M. Amine BOUABBAS, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, M. Stéphane FERTIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Elisabeth GUY-DUBOIS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, M. Etienne MERCIER, M. Cyril MOURIN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Marie-Laure DAUCHEZ,

dont les mandataires sont respectivement :

M. Stéphane FERTIER,

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Marianne AUFFRET,
Mme Agnès BERTRAND,
Mme Marie-Claire CARRERE-GÉE
M. Bertrand LESAIN,
Mme Caroline MECARY,
Mme Chantal MERCHADOU,

TOUTE L'INFO au 3975* et sur PARIS.FR
*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur

Imprimé sur du papier recyclé 90 g

La séance est ouverte par Madame la Maire à 18h08.

Mme PETIT - Je vais demander au public, aux associations et aux élus de bien vouloir prendre place. Il ne faut pas nous écarter de l'horaire car nous enchaînons à 20h00 avec le conseil d'arrondissement.

Avant de vous souhaiter la bienvenue et de vous remercier, je voulais excuser une grande partie des élus, qui ne sont ni à la piscine ni au cinéma, mais à de très nombreux conseils d'écoles qui se déroulent ce soir. Ils nous rejoindront au fur et à mesure de la soirée, pour ce CICA et pour le conseil d'arrondissement.

Je vous propose d'ouvrir cette nouvelle séance du CICA avec un très beau thème, celui des droits de l'homme. Il s'agit d'un sujet général, mais nous avons à cœur de le rattacher à la réalité de notre territoire et de regarder comment chacun s'implique sur ces questions, que ce soient les acteurs associatifs ou les partenaires de la politique de la ville, en connexion et en collaboration avec l'équipe municipale.

Je ne serai pas longue dans mon introduction car l'objectif de la tenue d'un CICA est que le conseil d'arrondissement écoute, note, et en fonction des discussions, adopte un certain nombre de dispositions.

Le bureau du CICA a prévu plusieurs intervenants sur cette question. Je souhaite saluer Mme DUMONT, présidente nationale de la Ligue des Droits de l'Homme, qui nous fait l'honneur d'être présente ce soir. Merci pour votre présence. N'hésitez pas à intervenir quand vous le souhaiterez.

Quand on parle des droits de l'homme et que l'on est dans une dynamique de territoire, il s'agit de défendre les valeurs des droits de l'homme au nom d'une majorité et d'une équipe municipale. C'est ce que nous faisons dans l'arrondissement depuis de nombreuses années ; c'est toujours avec beaucoup de fierté que nous portons des questions sur les sans-papiers, sur la régularisation, sur un certain nombre de droits fondamentaux dans ces domaines. Des débats et des questions ont donné naissance au Réseau d'Éducation Sans Frontières. Nous avons également porté des questions sur le droit au logement, à la santé, sur des questions qui touchent à des politiques publiques, sur le droit de vote des étrangers aux élections locales. Nous prenons d'autant plus ces positions qu'elles s'appuient souvent sur un important travail associatif et militant de très grande qualité. Nous pouvons tous en être fiers. La question posée ce soir à l'ordre du jour du CICA est en permanence à l'esprit de chacun et se traduit tous les jours de façon concrète dans notre arrondissement, dans des permanences d'accueil et de soutien aux personnes qui en ont le plus besoin et qui sont encore éloignées d'un certain nombre de droits et de libertés fondamentales.

Je voulais saluer ce travail et dire combien nous étions fiers de porter avec vous ces positions. Nous serons toujours présents pour continuer ces combats.

M. BENAMRANE - Merci Mme la Maire. Vous l'avez dit, cette thématique est complexe ; elle touche presque toutes les activités humaines. On la retrouve dans toutes les associations, quel que soit leur domaine d'intervention.

Malheureusement, quand il a fallu mobiliser des personnes pour qu'elles nous fassent part de leurs actions au sein du 14e arrondissement, nous avons constaté que la plupart des associations ou institutions qui travaillaient sur les droits de l'homme sont représentées au niveau national, mais pas forcément au niveau des arrondissements ; en outre, elles sont rarement disponibles. Beaucoup d'associations du 14e n'ont pas voulu répondre, ne sachant pas si elles étaient habilitées à parler au nom de leur association au niveau national.

Le deuxième élément important est de resituer les droits de l'homme dans leur contexte international. Lorsque l'ONU a été mise en place après la seconde Guerre Mondiale, trois missions principales lui ont été confiées :

- Une mission de paix et de sécurité, dans tous les pays du monde et entre tous les peuples. Le Conseil International de Sécurité joue un rôle très important, à côté de l'Assemblée Générale qui a tous les pouvoirs et qui réunit tous les États membres de l'ONU.

- On trouve à côté de cela les droits et les devoirs des États, des personnes et des acteurs en matière de l'économie et du social. C'est pour cela qu'a été créé le Conseil des Nations Unies sur les problèmes économiques et sociaux.

- Le troisième domaine est celui des droits de l'homme. Une commission des Nations Unies avait été créée sur les droits de l'homme après la seconde Guerre Mondiale, dépendant du Conseil économique et social. Elle avait donc un statut inférieur aux autres conseils. Il a fallu attendre 2006 pour que cette commission des Nations Unies se transforme en conseil. Elle est devenue le septième constituant des Nations Unies, et son statut est équivalent à celui d'un conseil.

À partir de la commission des Nations Unies pour les Droits de l'Homme - ou du conseil des Nations Unies pour les Droits de l'Homme-, ces institutions ont vocation à réunir des pays pour s'entendre sur des conventions, des pactes ou des accords internationaux, dans des domaines de leur compétence. En ce qui concerne les droits de l'homme, on trouve une multitude de conseils, qui ont fait l'objet, lors de la réunion de l'Assemblée Générale, de l'adoption de comités et de groupes de travail. Ils interviennent dans tous les domaines : droits humains, droits de l'homme, droits des femmes, droits des jeunes, droits des handicapés, ou droits des minorités. Tous ces comités ont vocation à surveiller ce que font les États dans le cadre des droits de l'homme et à attirer l'attention là où un manquement est constaté par rapport à ce qui a été adopté.

Je ne vais pas vous citer tous les comités qui existent ; ils interviennent dans tous les secteurs d'activité. Les choses ont évolué avec la mise en place des institutions. Les Nations Unies étaient au départ une organisation d'États indépendants, mais la société civile intervient de plus en plus afin d'encourager les citoyens à constituer des institutions et des organisations de défense de droits de l'homme. C'est ainsi que l'on trouve des ligues de droit de l'homme dans tous les pays du monde. On trouve même des regroupements au niveau européen, américain ou africain, qui possèdent des conseils des droits de l'homme, voire même une cour, pour juger des atteintes aux droits de l'homme. De plus, certaines personnes - avocats ou personnalités de haut rang- sont habilitées à défendre les droits de l'homme, et disposent d'une protection internationale.

Nous nous excusons du fait que peu d'associations du 14^{e} soient présentes.

Mme DUMONT - Je remercie le CICA de me donner l'occasion de prendre la parole. C'est la première fois que j'assiste à ce type de réunion. Le fait que cette réunion soit organisée témoigne du bon climat existant dans le 14^{e} arrondissement, permettant aux associations de mener un vrai travail.

Je sais que la Ligue des Droits de l'Homme a souvent eu l'occasion d'organiser des débats dans le 14^{e}. Il y en aura d'autres, l'actualité autour des droits de l'homme étant assez vive. Il est important, dans une période compliquée et dangereuse pour les droits de l'homme (on ne sait pas comment les choses vont évoluer dans les mois qui viennent) que la vie associative soit présente ; elle permet en effet, à sa façon, de tisser des liens, de débattre et d'aller à l'encontre de certaines idées extrêmement dangereuses.

En tant que présidente de la Ligue des Droits de l'Homme, je voudrais vous dire deux choses. La Ligue possède deux caractéristiques. C'est la plus vieille association de droits de l'homme en France. Elle a été créée en 1898, à l'occasion de l'affaire Dreyfus et a failli disparaître pendant l'occupation nazie. Beaucoup de ses militants ont été arrêtés, déportés.

C'est une association généraliste ; nous y tenons beaucoup, même si cela nous donne beaucoup de travail ; en effet, nous pensons que la citoyenneté pleine et entière veut dire que l'on dispose de droits économiques, sociaux, civils, politiques et culturels. Nous y sommes très attachés car nous

pensons que ceux qui ne jouissent que d'une partie de ces droits ne sont pas des citoyens à part entière. Cela nous donne beaucoup de travail ; nous avons à peu près 10 000 adhérents, et le fait d'être une association généraliste nous amène à être sur beaucoup de fronts. Cependant, nous y tenons parce que cela fait partie de notre identité, de notre ADN.

Notre souci est que la France ne soit pas le pays des déclarations des droits de l'homme. C'est bien de faire connaitre les déclarations des droits de l'homme, c'est bien de les afficher, mais elles ne doivent pas rester lettre morte. Il est extrêmement important que ces droits de l'homme soient effectifs pour tous, sans discrimination. J'ai été sensible au fait que vous rappeliez dans votre introduction la question du droit de vote des étrangers. C'est pour nous un marqueur. Je ne saurais dire depuis combien de temps nous nous battons pour le droit de vote des étrangers. Cela fait pratiquement trente ans. Nous avons cru y parvenir à certains moments ; il faut se rendre à l'évidence, ce ne sera pas sur ce quinquennat et pour les militants de la Ligue des Droits de l'Homme, c'est une vraie déception.

Nous nous battons beaucoup contre les contrôles au faciès ; à la différence de M. CAZENEUVE, nous ne pensons pas que ce soit un phénomène marginal. Un certain nombre d'études prouve que ces contrôles au faciès sont répandus et pourrissent la vie d'une partie de la population. Nous regrettons beaucoup qu'il n'y ait pas eu d'avancées sur ce plan, comme on aurait pu l'espérer en écoutant les propos tenus par François HOLLANDE.

Les droits de l'homme doivent être reconnus mais aussi effectifs. Vous l'avez vu dans la presse, nous avons été très actifs, depuis le mois de novembre, sur la question de l'état d'urgence, de sa prolongation et de sa constitutionnalisation. Beaucoup de libertés sont en jeu autour de cet état d'urgence. Nous avons déposé une QPC, nous nous sommes portés aux côtés de ces 5 personnes qui se sont adressées au tribunal parce qu'elles ont trouvé étonnant que leur assignation à résidence soit annulée la veille du jour où elles allaient passer devant le Conseil d'État ou devant le tribunal administratif. Cela laisse penser qu'il n'y avait pas grand-chose dans le dossier. Nous avons eu toute une activité juridique mais ce n'est pas tout ; nous nous sommes rassemblés autour de cette question et nous y sommes relativement bien parvenus. Avec d'autres organisations, nous avons été à l'initiative d'une manifestation le 30 janvier et d'un rassemblement samedi dernier. Nous avons également essayé d'informer (nous ne sommes pas au bout de notre peine) car nous pensons que l'ensemble de l'opinion publique ne voit pas ce qui est en jeu derrière l'état d'urgence. Contrairement à ce que beaucoup croient, les mesures en état d'urgence et hors état d'urgence sont à peu près les mêmes ; cependant, hors état d'urgence, les mesures comme les perquisitions ou les assignations à résidence doivent passer par un juge, tandis qu'en état d'urgence, ces mêmes mesures sont uniquement des mesures administratives laissées à disposition des préfets complètement dépendants de l'exécutif.

Nous avons voulu effectuer un travail autour de cet état d'urgence. Nous ne savons pas ce que va devenir le projet. Le débat au Sénat va commencer cette semaine. Les sénateurs vont proposer un certain nombre d'amendements ; pour aller devant le Congrès, le texte voté par le Sénat doit être à la virgule près, le même que celui voté à l'Assemblée. Nous sommes sans doute partis pour une navette. Nous ne savons pas combien il y en aura et qui se fatiguera le premier. Une chose est certaine : par rapport à la question des binationaux, il n'y a pas de bonne solution, quelle qu'elle soit ; si l'on conserve la référence aux binationaux, on stigmatise une partie de la population et l'on rompt l'égalité entre les Français - certains Français seront un peu moins Français que d'autres - et si l'on ne se limite pas aux binationaux, on va donner la possibilité de rendre certaines personnes apatrides. Je vous renvoie à l'article 15 de la déclaration des droits de l'homme qui dit que toute personne a droit à une nationalité.

Nous ne savons donc pas comment les choses vont évoluer ; il n'y a pas de bonne solution, mais - je peux vous l'affirmer parce que nous avons beaucoup de contact avec des associations issues de l'immigration - quel que soit le texte voté, en raison de la façon dont ont été stigmatisés les binationaux, le mal est fait.

Souvent, une partie de cette population n'a pas choisi d'être binationale. En effet, selon certains pays,

on est automatiquement binational ; par exemple, quelqu'un dont les parents sont algériens est forcément binational. Une rupture s'est faite par rapport à cette partie de la population - près de 4 millions de Français - et il sera difficile de rattraper ce mal.

Quel que soit le devenir du texte, la Ligue des Droits de l'Homme va continuer à informer la population et à adresser aux parlementaires. Je crois qu'il est prévu la constitution d'un collectif autour de cette question de l'état d'urgence.

Mme PETIT - Merci Mme la présidente. J'ai oublié de rappeler qu'à l'initiative du CICA et de la section de la Ligue des Droits de l'Homme, une exposition se tient dans le hall de la mairie sur la question des droits de l'homme.

Je vais passer la parole à Cécile DEPARIS-LEMOINE, directrice du CIDFF, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.

Mme DEPARIS-LEMOINE - Je vous remercie de nous inviter au titre des associations qui participent au maillage territorial et qui interviennent sur le 14e arrondissement. Nous sommes moins connus que la Ligue des Droits de l'Homme, aussi vais-je vous faire une courte présentation de nos missions.

Les CIDFF ont été créés en 1981 avec Mme ROUDY. L'État a souhaité créer un maillage territorial national, en créant un CIDFF par département. Certains départements sont spécifiques ; par exemple, le 92 compte 3 CIDFF tandis que les secteurs ruraux en comptent moins.

Le CIDFF de Paris va fêter ses 10 ans d'ici quelques semaines. En tant qu'association féminine et féministe, notre travail est spécifique ; en effet, nous sommes habilités par l'État et remplissons une mission d'intérêt général. Nous militons pour l'égalité. Nous sommes sur la droite ligne de la Ligue : nous défendons l'idée selon laquelle il faut avoir connaissance de ses droits pour pouvoir les utiliser. L'objectif est que les femmes soient les plus autonomes possibles et aient connaissance de leurs droits, qui évoluent au fur et à mesure des années.

Sur Paris, nous avons développé en particulier une mission : la lutte contre les violences conjugales. Nous intervenons à la Maison de la Justice et du Droit du 14e arrondissement. Nous avons également mis en place une permanence spécifique depuis quelques mois au Relais Informations Familles pour le public sourd. Nous y intervenons le dernier mardi du mois de 10h00 à 12h00. N'hésitez pas à le faire connaître car c'est quelque chose de sous fréquenté actuellement. Une de nos juristes intervient en partenariat avec une traductrice. Nous sommes là pour répondre à toutes les questions d'ordre juridique. Nous pouvons aussi bien aborder des problématiques de droit du travail que des problématiques de droit social. Quand nous n'avons pas la compétence sur un domaine pointu, nous orientons vers les personnes idoines.

Notre souci est d'appréhender la personne dans sa globalité et les problématiques de façon transverse : comment un problème d'ordre privé peut impacter un problème d'ordre professionnel et inversement. C'est la raison pour laquelle, quand nous recevons une personne, nous posons différentes questions qui nous permettent d'établir jusqu'à 8 demandes différentes. Cela nous amène à effectuer un suivi sur ces problématiques.

Nous sommes une petite équipe, composées de 6 personnes, dont 4 juristes. Nous avons une dizaine d'années ; cela correspond en gros à la prise de position des pouvoirs publics sur les violences conjugales.

Nous sommes donc liés à ce titre avec l'État sur plusieurs dispositifs : le dernier concerne la convention « main courante » de novembre 2014. Nous faisons partie des associations mises en relation avec les commissariats dans le cadre du dépôt de main courante. Aujourd'hui, quand une femme vient déposer une main courante, non seulement la police est censée répondre à sa demande et prendre la main courante - ce qui n'est pas toujours une évidence - lui expliquer la différence entre une main courante

et une plainte, mais aussi lui demander si elle accepte la transmission de ses coordonnées à une association, afin que nous reprenions contact avec elle, que nous lui fixions un rendez-vous pour lui expliquer les différentes phases du continuum de violence dans le cadre de la famille. On sait qu'une femme victime de violence est sous l'emprise d'un mari dominateur ; nous nous devons de lui expliquer tous les phénomènes qu'elle rencontre. Ce n'est pas évident, surtout quand la personne a vécu cela tout au long de sa vie. Si tout se passe bien au départ de la relation, il arrive que le mari perde le contrôle à l'annonce de l'arrivée d'un enfant ou de la revendication d'une certaine autonomie de la part de son épouse. S'ensuivent des coups, des violences psychiques, économiques, la privation des moyens de paiement, la séquestration, ou encore de la violence administrative, par la privation de ses papiers. L'emprise a pour but d'éloigner la femme de toutes ses relations, afin de s'assurer d'avoir une complète domination sur elle. Cette situation peut mettre un certain temps à se mettre en place dans le couple. Au bout d'un moment, la femme finit par penser qu'elle ne peut plus partir de chez elle ; on lui a répété qu'elle n'existait pas en dehors de son conjoint, que personne ne croirait ses allégations, qu'il n'y avait pas de preuve, et que tout son entourage savait très bien qu'elle était faible, voire déficiente.

Nous sommes là pour rappeler la loi aux femmes ; nous ne sommes pas des avocats, nous ne faisons pas de consultation, nous leurs rappelons les textes. Nous leur rappelons l'ambiance dans laquelle elles se trouvent et comment se forment les cycles de la violence. Au bout d'un certain nombre de rendez-vous, la victime nous demande si nous connaissons son mari. En effet, les méthodes mises en place par les conjoints agresseurs sont connues des professionnels.

C'est la dernière disposition mise en place ; elle tarde à prendre son envol, car cela a été fait dans un contexte d'attentats, les commissariats ayant une forte activité. Nous étions encore en sous-commission ce matin au palais de justice ; la police a beaucoup de choses à faire et suivre ce phénomène est difficile.

Nous sommes aussi un référent violence et nous aidons les femmes à monter les dossiers d'ordonnance de protection. L'ordonnance de protection est un dispositif spécial, pour les cas de violence avérée. Le cadre juridique est tout à fait formalisé. Pour rentrer dans cette ordonnance de protection, il faut que les violences aient été avérées et signalées. Une plainte au moins dans le mois qui précède est nécessaire. Il faut avoir établi la violence et la dangerosité de l'auteur, qui fait craindre pour la santé de la femme. Si elle est déjà passée par l'étape de la plainte, un suivi par l'unité médico judiciaire a souvent eu lieu afin de faire évaluer les coups ou la situation qu'elle vit. Des ITT peuvent être prescrits pour une violence psychologique.

Nous sommes le référent parisien choisi par le procureur dans le cadre du « téléphone grand danger ». Là encore, il s'agit d'un cadre juridique spécial. Il faut qu'il y ait déjà eu une ordonnance de protection, que dans ce cadre, le conjoint ait eu interdiction d'entrer en contact avec son épouse et sa famille, qu'il ait été éloigné du domicile et qu'il n'ait pas respecté les mesures demandées. À partir de là, nous évaluons la dangerosité de la situation. Dans certains cas, monsieur détient des armes, ou connait un problème d'addiction à l'alcool ou à la drogue, voire aux deux. S'il ne suit pas les recommandations qui lui ont été faites de se tenir éloigné de sa conjointe et de sa famille, nous remettons un rapport au procureur, qui décide de la remise du téléphone grand danger à l'épouse. Nous sommes dans le cadre d'un danger de vie ou de mort. N'oublions pas qu'une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son mari.

La justice peut s'avérer difficile pour la femme. Prenons pour exemple le cas de Mme Sauvage pour laquelle le Président de la République a dû intervenir, car malgré 47 ans de violence et ses enfants violés, elle n'a pu bénéficier de la légitime défense.

Voilà notre domaine d'intervention. Il ne faut pas hésiter à renvoyer les administrées qui connaissent ce type de problématique vers les permanences de la MJD ou vers d'autres associations féministes de l'arrondissement avec lesquelles nous travaillons. Le réseau est très disponible et tout à fait au fait de ces situations.

Mme PETIT - Merci beaucoup. D'autres interventions sont-elles prévues ?

M BENAMRANE - Absolument. Deux sont encore prévues : Gérard, pour le Mouvement de la Paix, puis Génération Médiateurs. Je voudrais savoir s'il y a dans la salle un représentant de Manifeste des Libertés. Oui ? Il faudrait intervenir.

M. HALIE - Je ne sais pas si tout le monde connaît le Mouvement de la Paix. Nous sommes une organisation ancienne, créée en 1948, au moment des débuts de la guerre froide, par une cinquantaine de personnalités issues de la Résistance qui voulaient soutenir les organisations internationales pour la paix. C'était le moment où commençait un affrontement est-ouest et le danger de guerre était imminent. Depuis lors, le Mouvement de la Paix agit pour préserver la paix, pour la solution des conflits et surtout pour le désarmement. Depuis l'an 2000, il agit beaucoup sur la question de la culture de la paix votée par les Nations Unies en 1999. Huit axes recoupent tous les domaines : droits des femmes, droits de l'homme, droit à l'éducation, etc. Nous agissons donc dans ce cadre-là.

L'histoire du Mouvement de la Paix est très liée à la vie politique et internationale de notre pays : la guerre d'Indochine, puis d'Algérie. Nous avons joué un grand rôle en tant que coordinateur au moment de la guerre du Vietnam. Nous étions l'organisation coordinatrice du collectif contre la guerre en Irak en 2002-2003, ayant réuni plus de 100 organisations et ayant mis en place en France ce grand mouvement contre la guerre en Irak.

Nous suivons de très près les questions de dépenses militaires au niveau mondial. Il s'agit d'une question très importante, ces dépenses connaissant une forte augmentation. Nous suivons également la question du commerce des armes ; une récente émission de radio sur RFI indiquait qu'il y avait une récente poussée très importante du commerce des armes, à laquelle la France participe. Je rappelle que les États-Unis sont les principaux fournisseurs, représentant à eux seuls près de la moitié des dépenses militaires mondiales. La France se situe au niveau de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Chine. Les 5 ou 6 pays du Conseil de sécurité et l'Allemagne représentent 80 % du commerce des armes au niveau mondial. Cela pose question. Nous pensons que ce n'est pas bien de vendre des armes tous azimuts à des pays qui ne respectent pas les droits de l'homme, ni les droits des femmes. Cela contribue même à accélérer les conflits en cours.

Notre action vise à faire bouger l'opinion publique sur des questions de politique internationale, de résolution des conflits et de dépenses militaires mondiales. Ces dépenses mondiales sont d'autant plus incongrues qu'il existe de grands enjeux internationaux, tels que les besoins financiers pour le climat ou pour les objectifs de développement durable et d'environnement. Les conflits ne sont pas faits pour aller vers le développement humain.

Le Mouvement de la Paix est représenté au niveau local par le comité du 13^{e} et du 14^{e}. Il est plus implanté dans le 13^{e} que dans le 14^{e}, mais une initiative aura lieu le 7 avril, avec la projection aux Sept Parnassiens d'un film qui s'intitule « De Hiroshima à Fukushima ».

Mme PETIT - Je passe la parole à Génération Médiateurs.

Mme DUBERNET - Bonjour Mesdames et Messieurs. Je vous remercie pour votre invitation. Je suis Suzy DUBERNET, membre de l'association Génération Médiateurs. Notre bureau se situe dans le 14^{e} mais nous œuvrons dans toute la France et au-delà : en Côte d'Ivoire, par exemple, et prochainement en Iran.

Notre cœur de métier est la gestion positive des conflits et la médiation par les pairs. Nous nous inscrivons dans un projet éducatif et nous sommes des acteurs d'éducation à la paix et à la non-violence. Nous faisons partie de la Décennie de la coordination ; nos partenaires sont Non-violence 21, Partage, etc.

Deux professeurs sont à l'initiative de cette association ; voyant que les incivilités dans nos écoles,

collèges et lycées prenaient de l'ampleur, ils se sont inspirés des travaux de Carl Rogers, de Thomas Gordon et de Marshall Rosenberg pour établir une méthode, que nous essayons de transmettre dans les différentes écoles. Nous formons des adultes, qui à leur tour vont former des jeunes. Parmi ces jeunes, certains seront médiateurs par les pairs. Nos valeurs sont le respect, le non-jugement, le regard positif et la bienveillance. Ces valeurs s'inscrivent dans les valeurs de la République et dans l'éducation à la citoyenneté. Nous sommes heureux de voir que ces valeurs que nous véhiculons depuis une vingtaine d'années s'inscrivent désormais dans la réforme de l'Éducation Nationale. Nous avons d'ailleurs un agrément avec l'Éducation Nationale.

Je ne voudrais pas retenir la parole plus longtemps. Je laisserai sur la table à la sortie notre petit journal et quelques plaquettes.

M. ALLAL - Je suis Tewfik ALLAL, coordinateur des activités du Manifeste des Libertés, association fondée en 2004. Sa portée est transnationale, mais elle est basée en France, plus précisément dans le 14e. Nous sommes une des rares associations ayant une assise locale à dimension transnationale.

Les objectifs de l'association ont été déterminés par le contexte dans lequel elle est née ; rappelez-vous tous les débats autour de la loi sur le voile et sur la question de la laïcité. De nombreux intellectuels militants associatifs ne se sont pas reconnus dans les débats : un discours communautariste contre un discours qui demandait aux citoyens français d'appartenance musulmane de montrer patte blanche. Nous avons donc créé cette association, l'objectif étant la lutte contre l'homophobie, la misogynie, le racisme et l'antisémitisme. Nous nous sommes constitués comme une forme de cercle intellectuel où nous avons essayé d'éclaircir ces questions, avec l'éclairage de nombreux intellectuels du monde arabe.

Nous ne sommes pas nécessairement d'appartenance musulmane, mais nous traitons essentiellement des questions des libertés et de l'état de droit dans le monde arabo-islamique. Ce n'est pas une organisation communautariste.

Avec la chute de la dictature de Ben Ali, on a vu la Tunisie comme une sorte de laboratoire, où la question des libertés et de l'état de droit était clairement posée.

Notre rôle est de faire connaitre le contenu de ces combats politiques et de ces avancées. Malgré le contexte actuel tragique, nous avons la conviction que c'est un évènement qui se poursuivra ; en effet, il y a une surdétermination des enjeux politiques, stratégiques et économiques. Ce fond persiste et notre rôle est de faire le lien entre ces mouvements, en France, pour trouver des solidarités et une amitié entre les peuples.

Notre travail s'inscrit dans la tradition de l'immigration magrébine, dans ses combats ouvriers pour l'égalité, pour la justice sociale. Nous nous référons aux luttes post-68 pour l'égalité. Rappelez-vous de ces mots d'ordre « Travail égal, salaire égal » partis de Renault, jusqu'au combat contre le racisme et pour l'égalité citoyenne à travers la marche de 83, mais aussi de tous les combats sur l'égalité hommes-femmes tels qu'on les a vus à l'occasion des cahiers de l'ABCD de l'égalité. Nous inscrivons notre activité intellectuelle et politique (nous insistons beaucoup sur cette dimension intellectuelle) et nous remercions vivement nos amis de la Maison des Associations du 14e arrondissement, qui nous aident beaucoup. Nous recevons des gens de passage qui viennent du monde arabe et nous devons souvent trouver une salle au dernier moment.

Mme PETIT - Merci de rappeler l'hospitalité de la Maison des Associations. Je passe la parole à Caroline BOVERO, d'APASO.

Mme BOVERO - Je suis Caroline BOVERO, directrice de l'association APASO. APASO a été créée en 1989 ; en espagnol « a paso » veut dire « pas-à-pas », c'est-à-dire au rythme de la personne. Je le précise car c'est la philosophie qui sous-tend notre action. Lorsque l'on souhaite accompagner un public en très grande difficulté qui rencontre des obstacles dans son insertion, il est important de

pouvoir prendre du temps, d'accueillir les personnes et de les accompagner.

Dans le cadre de l'approche juridique, c'est comme cela que nous travaillons. Nous ne travaillons jamais seuls ; j'ai coutume de dire que le juriste est un bernard l'hermite. Nous nous rendons au centre social Maurice Noguès ; nous savons que nous touchons un public qui ne fréquente pas les structures classiques d'accès au droit et nous travaillons en lien avec l'ensemble des partenaires pour faire en sorte que l'information transmise permette un accès au droit effectif.

Il arrive que certaines personnes sortent avec une information, sans savoir ce qu'il faut faire ensuite. Le juriste tient une permanence, il est complètement intégré dans le réseau local et départemental, et possède une fine connaissance des pratiques d'insertion et des partenaires. Il fait ainsi en sorte de veiller à ce qu'un accompagnement soit réalisé en pluridisciplinarité. APASO croise l'accompagnement social, psychologique, juridique et professionnel. Nous essayons d'agir sur les différents pans de la vie de la personne. Ainsi des accompagnateurs sociaux travaillent dans le cadre du RSA ; nous sommes habilités à accompagner des personnes bénéficiaires du RSA ayant des difficultés d'ordre psychologique. Il est important pour ce public que les professionnels aient un rôle clair. Un juriste va donner une information qui va ensuite permettre au travailleur social de traiter la problématique sociale. Si l'on mélange, on n'aide pas la personne à acquérir une autonomie. L'objectif, c'est cela : que la personne puisse être en autonomie, sachant que l'autonomie n'est pas forcément de devenir juriste et avoir réponse à tout, c'est pouvoir poser la bonne question au bon moment pour éviter que la situation ne se dégrade.

Nous utilisons cette méthode auprès des jeunes ; nous intervenons à la mission locale Pari d'Avenir, dans cette même approche. Par exemple, nous rappelons le jeune pour savoir s'il a bien fait la démarche. Nous prenons en considération les dettes éventuelles du jeune ; si le conseiller oriente le jeune vers une formation alors qu'il a une dette importante, si la dette n'est pas payée avant de prendre un emploi, il va arrêter son travail et va recommencer.

L'idée est d'avoir une approche globale, sans compartimenter toutes ces problématiques. Le juriste, qui travaille avec neuf psychologues, a tendance à aller chercher ce qui se cache derrière la question de droit. Si l'on veut que la procédure aboutisse, un accompagnement psychologique, social ou professionnel, est nécessaire. Pour cela, il faut être en capacité de le détecter. APASO fait en sorte que ces professionnels aient des antennes ouvertes sur d'autres champs professionnels.

Mme PETIT - Lorsqu'une association fait du soutien scolaire le soir, par exemple, les bénévoles et les responsables associatifs sont également attentifs aux parents, à leur situation (régulière ou pas), et à un certain nombre de droits fondamentaux. Des associations professionnalisées, APASO ou d'autres, comme le CIDFF, essaient de prendre le relais, en aidant dans les associations de quartier les personnes qui peuvent souffrir de ce non- accès au droit pour différentes raisons. C'est infiniment précieux.

Mme DESBRUYERES - Je m'appelle Marie-France DESBRUYERES et je vis dans le 14e arrondissement depuis une trentaine d'années. Je fais partie de plusieurs associations et j'aurais pu ce soir intervenir à différents niveaux, que ce soit la défense des travailleurs immigrés, le travail fait dans les centres sociaux ou dans les maisons de quartier. Mais ce soir je vais vous parler de mon engagement au sein de l'association France Palestine Solidarité, association nationale qui a plus de 40 ans et dont je fais partie depuis près de 39 ans. Elle n'a un groupe local dans le 14e que depuis une dizaine d'années. Elle est orientée vers la défense des droits des Palestiniens en Palestine et vers l'information au niveau local, national et européen, sur la situation dans ce pays.

Nous intervenons sur le terrain, en relation avec des ONG israéliennes et palestiniennes, essentiellement dans le domaine social, pour favoriser la formation, les coopératives de femmes, les centres éducatifs, etc. Nous intervenons également pour le soutien de tous les prisonniers ; il y a 8 à 10 000 prisonniers en Israël, y compris des femmes et des enfants.

Certains de mes collègues interviennent à travers des voyages d'information ; ils aident pendant la

récolte des olives, ou pendant les manifestations contre le grand mur qui sépare certaines parties de la Cisjordanie et d'Israël. Ils essaient de prendre des contacts dans tous les milieux afin d'informer encore mieux en revenant.

Dans le 14e, sur les marchés ou lors de réunions et d'échanges avec des associations israéliennes ou palestiniennes qui viennent en France, nous essayons de donner une information à tous les citoyens qui s'intéressent à cette question. Nous agissons également auprès des politiques pour que soient pris en compte les accords entre l'Union européenne et Israël, notamment l'article mentionnant le respect des droits de l'homme. On ne peut pas dire que cela soit respecté. Certains députés européens ont demandé il y a un certain temps une suspension des accords commerciaux avec Israël, jusqu'à ce que cesse la colonisation, principal problème contre lequel nous luttons.

Nous sommes la génération arrivée à la citoyenneté au moment de la décolonisation, au moment de la guerre d'Algérie. Cette prise de conscience que nous avons eue à cette époque se poursuit dans le travail que nous réalisons actuellement. Cependant, de plus en plus de jeunes s'intéressent à cet aspect.

J'ajoute que le groupe local du 14e comprend 80 à 90 membres et que l'association compte des groupes locaux dans 25 à 30 villes de France.

Mme PETIT - Merci Marie-France. M. OBERLIN.

M. OBERLIN - Je suis Philippe OBERLIN, membre de l'association Solidarité Nouvelle pour le Logement. C'est une association francilienne fondée en 1988 qui fait du logement temporaire. Nous logeons des personnes mal-logées ou pas logées du tout, qui viennent d'hôtels, de centres d'hébergement ou de la rue. Le but est qu'ils obtiennent un jour un logement social.

Notre action se fonde sur trois principes :

- Loger des personnes, donc avoir des logements ;
- Accompagner les personnes logées dans une démarche de solidarité de proximité et de mixité sociale ;
- Plaidoyer pour un changement franc dans la politique du logement.

Avoir des logements signifie en acheter. Nous avons actuellement 1 000 logements en Ile-de-France, dont 200 à Paris. Un grand nombre a été acheté par nous, une partie nous étant confiée, soit par des systèmes de réhabilitation, soit d'abandon de loyers et de mises à disposition. Depuis que nous avons commencé, nous estimons que près de 1 700 familles ont été logées dans ces 200 logements. Les personnes sont accompagnées par des travailleurs sociaux, salariés de l'association, ainsi que par des bénévoles.

Le 14e arrondissement compte un groupe local de solidarité composé de bénévoles et de personnes logées. L'arrondissement comprend sept logements, dont cinq en propriété, un « loué solidaire » et un logement qui nous a été confié par une fondation qui a fait de l'investissement.

Nous accompagnons ces personnes. La famille que j'accompagne actuellement habite à côté de chez moi ; je la rencontre quand je fais mes courses, quand je suis dans la rue. C'est de la solidarité de proximité.

J'ai beaucoup aimé ce qu'a dit la représentante d'APASO. Nous allons prendre notre temps ; ces personnes qui arrivent dans un logement n'ont parfois jamais été logées dans un logement normal, soit parce qu'elles étaient logées, dans leur pays, dans des conditions très différentes de chez nous, soit qu'elles aient vécu à l'hôtel. Vivre à l'hôtel pendant 5 ans, c'est oublier le fait de payer son électricité, de payer le gaz, de faire la cuisine ou de laver son linge sur place. Ce sont des choses qui se réapprennent. Pendant 6 mois, un an, ils se posent. Comme ils ont enfin le droit à un vrai logement

ils arrivent à se mettre debout, à retrouver un travail. Ils restent en moyenne de 3 ans à 3 ans et demi.

Nous faisons du plaidoyer, y compris auprès des élus (des élus locaux du 14e), en donnant des interviews dans des journaux, dans les radios, et nous organisons également des manifestations. Nous venons de fêter - si l'on peut dire « fêter » - les 9 ans du DALO. Avec la Fondation Abbé Pierre, le Secours Catholique, le DAL et le Comité Action Logement, nous avons organisé, comme chaque année, une grande manifestation aux Invalides. Cela n'avance pas beaucoup ; nous estimons que 98 000 personnes ont été relogées par le DALO, qui est une loi opposable, et qu'il y en a encore 51 000 à reloger. Cela est dû en grande partie à la politique du logement ; la majorité des constructions de logements sociaux ne sont pas des PLAI. Par ailleurs, une grande partie de ces PLAI sont des PLAI en institutions.

Nous avons besoin d'argent, mais surtout de bénévoles. Nous pensons que le droit au logement, c'est aussi la mixité sociale et la solidarité de proximité.

M. BOUTOUILLER - Merci de me donner la parole. Je suis Yann **BOUTOUILLER**, président de Respect International. Nous sommes spécialisés dans la défense des droits des personnes. Les interventions de ce soir sont très axées sur l'égalité. On a parlé du DALO, du droit à l'emploi. Quand on ne fait rien pour lutter contre le chômage, parler du droit à l'emploi est totalement illusoire.

Je pourrais faire bien d'autres remarques qui fâchent, mais je vais éviter de les exprimer ce soir. J'ai tellement de remarques que je vais arrêter là. Ce débat était passionnant, merci beaucoup. Quelle différence faites-vous entre les droits de l'homme et les droits des personnes ? À Respect International, nous défendons les droits des personnes. Merci beaucoup de répondre à ma question, cela me permettra de comprendre ce que je fais dans le 14e.

Mme PETIT - Je passe la parole à Sylvie LEKIN, puis à Nicolas LIEBAULT.

Mme LEKIN - Je souhaite remercie le CICA d'avoir choisi ce thème. La soirée ne serait pas parfaite si nous n'évoquions pas la mémoire de Stéphane HESSEL, témoin privilégié de la charte des droits de l'homme et qui fut un citoyen éminent du 14e arrondissement.

Les évènements nous montrent à quel point les droits en général sont malmenés, même dans des pays où l'on ne s'y attend pas. N'oublions pas que nous avons fêté il y a quelques jours la journée internationale de la femme. Il ne faut pas parler uniquement des droits de l'homme, ce serait une erreur. Mais je remarque que tous les intervenants y ont pensé.

On se croit protégé, dans un pays privilégié, et tout à coup, comme vous l'avez si bien dit, on se rend compte que tout est fragile et que tout peut être remis en cause immédiatement.

Je voudrais remercier toutes les associations qui se battent pour nos droits.

M. LIEBAULT - Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Nicolas LIEBAULT, élu communiste et adjoint aux affaires sociales. Je voudrais évoquer deux aspects : les droits sociaux et les droits politiques.

M. BENAMRANE l'a dit en introduction, il existe tout un ensemble de reconnaissance des droits sociaux : par exemple, différents pactes ont été adoptés par l'ONU. Dans le préambule de la Constitution de 58, les droits sociaux sont reconnus. Cependant, on a l'impression que l'on proclame ces droits, mais qu'ils sont peu mis en œuvre, madame la présidente de la Ligue des Droits de l'Homme l'a dit.

En tant qu'adjoint aux affaires sociales, je suis sensible à ces questions car les personnes sans abri sont privées de cette dignité d'accès aux droits élémentaires : droit au soin, droit au logement, droit à l'alimentation, droit à la culture.

Nous avons dans l'arrondissement un réseau solidarité, dont le but est de mettre en relation différents partenaires qui interviennent auprès des personnes sans abri, que ce soit les maraudeurs du 14e, les accueils de jour, les médecins, les associations de solidarité, ou les services publics locaux. Nous avons décidé que le 30 mars prochain après-midi, le réseau solidarité aurait comme thème l'accès au droit. Il n'y a pas une entrée unique dans l'accès au droit ; il est important que les personnes intervenant auprès des sans-abri puissent échanger afin que les canaux d'information entre les partenaires fonctionnent de manière correcte, et que l'accès au droit se fasse.

Un autre souci est la question de la connaissance ; le pourcentage de non recours au droit est énorme. Avant même d'étendre le champ du droit, le simple accès au droit doit être susceptible d'être obtenu par certaines personnes.

APASO interviendra le 30 mars, ainsi que la Maison de la Justice et du Droit. Ce sera une après-midi très fructueuse, comme c'est toujours le cas au sein du réseau solidarité.

Les droits politiques ont été évoqués par la présidente de la LDH ; il s'agit de la question du vote des résidents étrangers. Dans une période de tentation de repli identitaire, il est important de reprendre l'offensive pour étendre les droits plutôt que les restreindre. De ce point de vue, l'égalité des droits politiques est très importante. Martin LUTHER KING, le héros de l'extension des droits civiques et politiques en Amérique, disait que les droits politiques sont la condition essentielle pour que les droits sociaux soient reconnus. Le fait d'être reconnu comme citoyen donne des moyens pour reconquérir ensuite tous les autres droits. Quand on sait que les populations étrangères font partie aujourd'hui du prolétariat moderne, il est très important de reprendre cette offensive. Quand on regarde l'évolution depuis quelques décennies, on remarque que le critère de la résidence dans le déclenchement des droits et obligations des personnes a tendance à s'étendre par rapport au critère de la nationalité. En termes pénal, civil, fiscal... dans tous les domaines du droit, on constate dans la jurisprudence une extension du critère de résidence dans le déclenchement des droits. Il me semble très important d'aller jusqu'au bout de cette logique et de faire en sorte que la nationalité ne devienne plus un critère pour la nationalité. C'est le beau projet de citoyenneté de résidence ; à partir du moment où une personne habite quelque part depuis un certain temps, elle devrait pouvoir accéder aux droits élémentaires de citoyenneté. Le Parti communiste français défend l'idée que ces droits doivent être sans limites, au niveau local ou au niveau national. C'est une révolution en soi, mais cela me semble très important. Si l'on ne va pas jusqu'au bout, le risque de recul est important. On le voit avec les thèses de l'extrême droite qui met en avant la préférence nationale, visant à réduire un certain nombre de droits aux seuls nationaux.

Sylvie LEKIN a omis d'évoquer un petit point ; dans le conseil d'arrondissement qui va avoir lieu à la suite de ce CICA, le groupe écologiste va présenter un vœu contre les stéréotypes sexistes. Une des propositions, reprise du Haut conseil à l'Égalité entre les Hommes et les Femmes, est de remplacer le terme « droits de l'homme » par « droits de l'humain ». Quelqu'un dans l'assistance a parlé de droits de la personne ; cela permettrait que l'homme ne continue pas à régner sur le vocabulaire.

Mme POLSKI - La période est compliquée au regard de l'agression des droits de l'homme - ou des droits humains -. Nous sommes dans un moment de crispation important, où beaucoup de choses sont remises en question. Dans ce débat, la question de l'égalité a été mise de côté.

Un débat autour de l'identité est en train de monter ; des partis néo nazis prennent le pouvoir dans certains landers en Allemagne. L'enjeu est de continuer à travailler sur le vivre-ensemble. Certes, c'est un mot un peu « valise », mais le fait de continuer à faire vivre un collectif et de faire vivre les gens dans la tolérance est un enjeu complexe. L'enjeu sur la question de l'identité est très fort. Dans une période de repli sur soi, la question de la nation et de l'Europe doit être réinvestie. Nous nous sommes beaucoup désinvestis de ce champ depuis de nombreuses années et nous avons un devoir de faire vivre cette Europe. Ce sont des sujets qui nous attendent. On parle de la paix. Avoir une action au niveau de la France et au niveau local est nécessaire, mais si demain nous n'arrivons pas à avoir une voix européenne forte, nous nous ferons déborder par des mouvements que l'on ne contrôlera plus. Nous

sommes dans une période très critique où les choses peuvent basculer. Je ne sais pas si c'est le lieu de discuter de cela, mais notre enjeu commun est de lutter autour de la question de l'identité. Cela fait partie des enjeux sur lesquels nous devons nous réinvestir.

On parle beaucoup de montée de l'islamisme et du terrorisme islamiste ; nous devons rester fermes sur la question des valeurs républicaines et laïques, sur la question de ce qu'est la laïcité. La laïcité est le fait de vivre ensemble, avec toutes les religions les unes à côté des autres, dans le respect de ce que chacun peut porter dans sa sphère privée.

Les enjeux sont importants et traversent plusieurs familles politiques, y compris sur la question de l'identité, dont nous devons nous saisir tous ensemble.

M. BENAMRANE - Je remercie Sylvie d'avoir soulevé la question de Stéphane HESSEL. Je voudrais dire auprès de l'assistance que j'avais fait une demande auprès de sa femme Christiane pour lui demander de venir et de nous honorer de sa présence. Malheureusement, elle n'était pas disponible. Nous sommes très attentifs à cet homme illustre que nous apprécions énormément.

En ce qui concerne les problèmes de sémantique entre les droits de l'homme, les droits humains, les droits des personnes, je rappelle que dans toutes autres langues, on parle de droits humains. Ils concernent l'espèce humaine, les êtres humains.

Après la seconde guerre mondiale, le statut de la femme n'était pas assez important pour qu'on le prenne en considération. Le terme « droits de l'homme » était un terme générique englobant les hommes et les femmes. Il est temps de reprendre les définitions.

À l'époque, l'environnement n'était pas à l'honneur. Il faudra attendre 1972 pour que les problèmes d'environnement entrent dans les droits de l'homme. C'est un droit évolutif. Ce qui chapeaute le tout, c'est la dignité des êtres humains, que ce soit dans l'espace local ou dans l'espace mondial. Il est important de donner les mêmes droits à tous les hommes quelle que soit leur origine.

Les rapports de force évoluent et l'une des dernières dispositions de l'assemblée générale des Nations Unies est d'avoir reconnu en 1998 les représentants des droits de l'homme, qui viennent de la société civile, en leur donnant un statut permettant de les protéger.

Tout ce qui se fait au niveau des Nations Unies n'est pas exécutable ; il s'agit plutôt de références, qui sont ensuite explicitées par des textes qui permettent de les faire adopter et les faire rentrer dans la constitution des pays.

Nous devons être attentifs à ces problématiques des droits de l'homme. Merci.

Mme DUMONT - Il n'y a pas un congrès où cette question des droits de l'homme et des droits de la personne n'est pas soulevée. Nous n'avons pas de chance car nous ne disposons pas en français de deux termes, contrairement aux autres langues. Nous sommes attachés à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. On peut considérer qu'elle n'inclut pas les droits de la femme et de la citoyenne, mais c'est notre texte de référence et c'est compliqué pour nous de ne plus utiliser cette référence. Ce ne sont pas les droits qui sont humains ; si vous considérez qu'il y a des droits humains, vous considèrerez qu'il y a des droits canins, félins, etc. La traduction est tentante ; je ne vous dis pas qu'un jour où l'autre nous n'y arriverons pas, mais par rapport à l'esprit des droits tels que nous les défendons, la question des droits humains ne nous satisfait pas. Mon illustre prédécesseur, Henri LECLERC me dit que l'on finira par y arriver, mais je trouve cela dommage.

Par rapport à ce que vous disiez, Madame, je partage le fait que nous sommes dans une situation compliquée où beaucoup de personnes sont en perte de repères, identitaires, politiques, et dans une situation très dangereuse. Les élections en Allemagne montrent que peu de pays européens sont à l'abri de montées de mouvements populistes. C'est déjà très net pour certains ; je pense à la Hongrie

ou à la Pologne. Le mal gagne, et ce mal est lié en partie à la question des réfugiés, qui a montré à quel point l'Europe était fragile. On a l'impression que cette question des réfugiés peut faire éclater l'Europe. Le manque de solidarité entre les différents pays sur cette question est très inquiétant. Certains pays sont traités de manière incroyable : quand on voit ce que l'on a demandé à la Grèce en juillet dernier... et on lui demande aujourd'hui d'accueillir ! À mon avis, l'Europe avait déjà donné une image désastreuse en juillet et les choses ne se sont pas arrangées depuis.

Je pense que la prochaine élection présidentielle va se jouer autour de la question de l'identité. Nous devons être extrêmement vigilants et voir ce qui est mis derrière ce mot d'identité. N'est-ce pas, dans la plupart des cas, une identité totalement fantasmée ? Notre rôle n'est-il pas de dire que nous avons tous des identités multiples ? C'est cela qu'il faut protéger.

La notion de laïcité est instrumentalisée depuis un bon moment ; elle est instrumentalisée à partir d'une interprétation consciemment ou inconsciemment fausse de la loi de 1905. La loi de 1905 nous convient très bien. Il faudrait la réexpliquer, notamment la différence entre sphère privée et sphère publique. La sphère privée ne v

eut pas dire exclusivement chez soi ; cela ne veut pas dire que l'on n'a pas le droit d'affirmer son appartenance religieuse sur la voie publique. Cela n'aurait pas été pensable en 1905. Quand la loi de 1905 a été votée, il aurait été impensable d'empêcher les curés de se promener en soutane ou les religieuses en cornette. On voit bien que parfois, la façon de présenter cette loi de 1905 est très insidieuse, dans ce qu'elle autorise, dans ce qu'elle ne permet pas.

Cette question de la laïcité nous semble très importante parce qu'elle est souvent vécue comme une façon d'exclure. Au lieu de créer de la cohésion sociale, elle segmente encore un peu plus la population. Cela nous semble extrêmement dangereux.

En ce qui concerne le droit de vote des étrangers, il ne s'agit pas seulement de leur permettre de voter. Le lien entre nationalité et citoyenneté a déjà été rompu, compte tenu du fait que les ressortissants européens n'ont pas besoin d'avoir la nationalité française pour pouvoir voter. Cela crée une vraie discrimination. Un Allemand en France depuis 6 mois peut voter, un Algérien en France depuis 30 ans, ne peut pas voter. Les jeunes vivent cela très mal. Nous avons organisé il y a trois ou quatre ans une université d'automne sur la question de la jeunesse et nous avons fait venir des associations de quartier. Tous les jeunes de ces associations de quartier ont parlé du droit de vote refusé à leurs parents ; ils considéraient que c'était une forte injustice, leurs parents ayant en effet largement contribué à la prospérité de la France. Il s'agit réellement d'une question de cohésion sociale, et pour reprendre votre terme, même si je conviens qu'il est souvent « mis à toutes les sauces », c'est une question de vivre-ensemble. Il y a vraiment eu une occasion ratée.

M. LEBIDOIS - Je représente l'UNICEF dans le 14e arrondissement. Je vais brouiller le débat un peu plus ; on a parlé des droits de l'homme, des droits de la personne, je vais vous parler droits de l'enfant. Nous, hommes et femmes, avons tous été enfants, aussi sommes-nous tous concernés par les droits de l'enfant. Il y a une Déclaration des Droits de l'Homme et il y a une convention internationale des droits de l'enfant, votée par l'ONU le 20 novembre 1989. Ce document est un livre de chevet pour l'UNICEF et de bien d'autres ONG qui s'occupent de l'enfance.

Le 14e arrondissement affiche publiquement son attachement à l'enfance : en effet, la place des droits de l'enfant à Paris est située dans le 14e.

Je veux rappeler que l'UNICEF est connue pour ses interventions dans les pays bénéficiaires. Nous sommes habitués à voir l'UNICEF collecter des fonds dans des pays comme le nôtre, pour apporter de l'aide aux enfants dans les pays bénéficiaires. Cette aide porte sur trois domaines : la santé, la protection et l'éducation. Or, ces besoins sont de plus en plus criants dans les pays donateurs ; c'est un problème pour l'UNICEF. C'est une véritable question de pouvoir utiliser ces fonds pour venir en aide à l'enfance dans les pays de migration, même si ces pays sont des pays dit « donateurs ».

Je ne peux pas faire d'annonce ce soir, mais je voulais signaler que c'est un souci pour l'UNICEF de pouvoir intervenir concrètement auprès de l'enfance, et pas seulement pas le biais de son influence sur les pouvoirs publics. Ces questions sont d'actualité en Allemagne et en France, et des choses nouvelles vont probablement apparaître dans les semaines qui viennent, dans le rôle que l'UNICEF peut jouer dans les pays développés, où il y a malgré tout une enfance très nécessiteuse.

Mme PETIT - Il reste 10 minutes avant que nous passions au conseil d'arrondissement.

Mme DUBERNET - Je voulais rebondir sur le vivre-ensemble, sur les valeurs de la République, les valeurs de bienveillance, de respect, de non-jugement, d'adhésion à la diversité de l'autre. À Génération Médiateurs, nous défendons le fait que cela doit passer par l'éducation à la paix dès le plus jeune âge. Nous proposons des formations à l'école dès la maternelle. Un de nos modules s'appelle « Mieux vivre ensemble » ou « Comment communiquer d'une façon bienveillante ».

Notre activité, entre 2014 et 2015, depuis qu'elle s'inscrit dans la réforme éducative, a augmenté de 40 %. Nous avons formé plus de 1 000 adultes. Si ces 1 000 adultes forment seulement 10 enfants, cela sera exponentiel. Nous espérons que dans cette grande mouvance des droits de l'homme, de l'enfant, de l'être humain, nous puissions apporter notre petite pierre grâce à l'éducation.

Mme PETIT - Je salue l'arrivée de Mélody TONOLLI et de Catherine CHEVALIER qui faisaient partie des élus en conseils d'école.

M. ALLAL - Je voudrais intervenir sur la question des droits de l'homme et de l'identité. Le terme identité n'est pas un gros mot. Il faudrait savoir, aussi bien pour l'identité française qu'européenne, si elle est inclusive ou exclusive. Le « eux » et le « nous. Dans notre travail, l'identité française est constituée par la déclaration de la France en tant que nation, de rendre vivants les trois principes, Liberté, Egalite et Fraternité.

Dans le cadre européen, l'identité européenne est fondée sur la question de la paix. Les deux composantes sont les chrétiens-démocrates et la grande tradition ouvrière internationaliste qui a trouvé dans l'Europe l'un des objectifs de sa longue histoire. Il faut évidemment défendre cette identité et la rendre vivante.

M. LETISSIER - Merci Mme la Maire. Je suis Florentin LETISSIER, membre du groupe écologiste, comme Sylvie LEKIN. Je ne vais pas être long. Je voudrais terminer sur une note plus positive. Ces questions de droits sont passionnantes et doivent être vues sous l'angle de la conquête. Quand on se projette dans le futur, en se demandant ce qui nous reste à gagner comme nouveaux droits, c'est tout de suite plus porteur. Pour les jeunes générations, c'est quelque chose de plus motivant. On peut faire effectivement de nombreux constats difficiles, mais il faut conserver un équilibre ; il y a encore de l'espoir et des choses à gagner.

Les échanges que nous avons eus sont l'illustration de tout cela. J'ai apprécié la richesse des interventions. La question des droits se décline à de multiples niveaux : droits des peuples, droits au niveau international, droits à l'échelon local. Gardons cette idée de conquête des nouveaux droits. Nous avons ce rôle à jouer au plan local ; quand nous luttons contre des fermetures de classe, quand nous construisons du logement social, quand nous soutenons le tissu associatif, quand nous œuvrons pour plus de démocratie participative, quand nous aidons des personnes sans domicile fixe ou des sans-papiers, nous sommes dans une dynamique concrète.

Cette réunion montre que les associations, les conseils de quartier, les élus, tout ce que nous faisons, est complémentaire. C'est dans cet état d'esprit que nous devons continuer à travailler, sans céder à la peur.

Le vivre-ensemble est quelque chose de flou ; je suis persuadé que certaines tensions disparaitront si l'on regarde les conditions matérielles dans lesquelles vivent les gens, quels sont leurs droits à

l'éducation, combien ils gagnent, comment ils se logent, et que l'on résout ces questions.

Travaillons tous ensemble. Je me réjouis des échanges que nous avons eus ce soir.

Mme PETIT - Bonne intervention. À 14h, nous accueillions des collégiens d'une classe de 6ème du collège François Villon pour leur expliquer le rôle d'une mairie. Je voulais saluer le travail exemplaire mené à l'école élémentaire, dans les collèges et dans les lycées par les équipes enseignantes pour faire vivre dans le cadre scolaire toutes ces notions de droits, y compris de droits de l'enfant.

Sur tous ces aspects, ils font un travail exemplaire. Une exposition aura lieu prochainement à la mairie : plusieurs écoles vont exposer des affiches sur la laïcité dessinées par les enfants. Ces travaux étant de très grande qualité, nous avons décidé de reproduire ces affiches et de les exposer collectivement à la mairie.

Je tends une perche au CICA et à Mme DUMONT : nous avions, avec Nicolas LIEBAULT et Didier ANTONELLI l'idée d'organiser un débat sur les réfugiés. Des locaux d'hébergement temporaire ont ouvert dès l'été pour des personnes venant de différents pays. Nous avons connu dans le 14e arrondissement des gestes de solidarité, toujours discrets et naturels, mais à grande échelle. De nombreux artistes nous ont demandé d'organiser un débat. Cela peut prendre différentes formes, nous devons y travailler. Je lance donc la perche au CICA. Vous pourriez être associés à cette organisation. Nous faisons une première réunion de débriefing en interne. Ce serait bien que l'on prenne le temps de l'organiser afin que cela aboutisse à quelque chose de qualité et que nous prenions le temps de réfléchir sur la manière dont nous poserons publiquement cette question.

Je rappelle aussi que le 9 avril (je demande confirmation de la date), nous organisons à nouveau une cérémonie de parrainage pour les personnes sans-papiers. Je sais que les bénévoles et les militants qui s'occupent de ces questions sont à la recherche de parrains et de marraines de la société civile pour s'engager auprès de ces personnes qui sont dans une longue démarche d'obtention de papiers.

Merci encore pour le choix du sujet, cela nous permet d'aborder les questions de fond. Il est très précieux de pouvoir prendre ce temps dans le rythme fou et de l'actualité et de nos actions respectives. Les portes sont ouvertes pour toutes suggestions pouvant émerger dans vos associations sur cette question.

Merci aux intervenants et merci pour l'ensemble de vos actions au quotidien. Nous nous accordons 10 minutes de pause.

La séance est levée à 19h54.